



## **COMMUNICATION ON PROGRESS**

Pacte Mondial des Nations Unies

**TLV-TVM et le développement durable**

**Avril 2011**

**Organisation des Nations Unies**

Monsieur le Secrétaire Général

Global Compact Office

NY 10017

NEW YORK

Hyères les Palmiers, le 12 Avril 2011

## **Renouvellement des engagements aux principes du Pacte Mondial de l'ONU**

Début 2010, nous avons décidé d'apporter notre soutien aux principes de la Charte Mondiale des Nations-Unies. Issu d'un travail de plus d'un an pour structurer au mieux notre politique de Responsabilité Sociétale, cet engagement a été décidé en ayant conscience des efforts demandés et utilisé comme instrument de gestion afin d'améliorer notre engagement pour un développement soutenable.

Après une année de travail dans le respect des principes énoncés dans le Pacte Mondial, **la direction renouvelle cet engagement** en matière de droits de l'Homme, de droit du Travail, de protection de l'Environnement et de lutte contre la Corruption.

Cette première **Communication sur le Progrès (COP)** de l'entreprise est un bon moyen pour notre organisation de faire le point sur les différentes actions engagées en une année et de regarder avec confiance l'avenir.

Madame Michèle VINCENT

Présidente Directrice Générale

TLV - TVM

## Préambule

Consciente de l'importance pour l'avenir de l'humanité de prendre en compte les enjeux du Développement Durable, l'entreprise TLV-TVM a, sous l'impulsion de sa direction et avec l'ensemble de son personnel, initié et développé cette démarche.

### Une histoire de famille et des valeurs

- Notre entreprise est avant tout une **histoire de famille** ou mes parents ont inculqué à mes 3 frères et moi des valeurs d'honnêteté, de respect de l'autre, de respects de la nature, valeurs que nous avons transmises à nos enfants ;
- Une fierté de travailler avec mes frères et de **partager ces valeurs** sur les différentes activités maritimes (plus de 20 unités actuellement) que notre famille possède sur la Côte d'Azur (Nice, Cannes, Giens et Hyères....), et surtout d'avoir intégré l'année dernière la 4<sup>ème</sup> génération.

### Des convictions

- Notre activité professionnelle est possible grâce à une **nature préservée**
- Mon rôle de chef d'entreprise c'est d'investir dans un **système équilibré** :
  - ressources naturelles préservées,
  - équilibre écologique,
  - profitabilité de notre entreprise
  - respect de l'Homme
  - engagement sociétal
- La **performance** n'est pas un vain mot pour notre type d'organisation et doit être cultivée (travail permanent)
- Cette démarche ne peut fonctionner qu'à travers un travail en partenariat avec nos différentes **Parties Prenantes** (nos collaborateurs, les îliens, le PNPC, les représentants de l'état et des collectivités...)

### Une politique d'entreprise en mouvement

- Nous recherchons en permanence des solutions qui assureront un certain équilibre entre notre **développement économique**, la **préservation de l'environnement** et notre volonté de prendre en compte et **valoriser le capital humain**, élément clef de notre quotidien, de notre développement et notre ancrage territorial.

## Les actions lancées illustrant les principes du Pacte Mondial de l'ONU

### Droits de l'Homme

#### **Principe 1 et 2**

*« Les entreprises sont invitées à*

- *Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence*
- *A veiller à ce que leur propre compagnie ne se rende pas complice de violation des Droits de l'Homme. »*

#### **Actions mises en œuvre**

- En 2010, nous avons établi une charte partenariale affichant notre engagement en matière de développement durable et garantissant le respect des droits de l'Homme par l'entreprise et l'ensemble de ses partenaires.
- Cette charte a été transmise à l'ensemble de nos partenaires (fournisseurs / sous-traitants, soit plus de 70 organisations) pour afficher nos engagements. Nous avons reçu en retour 5 réponses d'organisations souhaitant également faire connaître leurs propres engagements.
- Après une première réunion en 2009, nos Parties Prenantes institutionnelles ont également été sensibilisées, lors d'une deuxième réunion organisée fin 2010, aux valeurs que nous avons souhaité formaliser à travers notre engagement pour le Pacte Mondial de l'ONU.
- Nous avons financé deux défibrillateurs mis à la disposition du public avec une information sur l'utilisation de ces appareils pour le personnel des services portuaires.

#### **Principe 3**

*« Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective. »*

#### **Actions mises en œuvre**

Développement d'outils de dialogue avec nos Parties Prenantes :

- Les représentants du personnel et les salariés : rencontre des représentants du personnel pour leur expliquer l'engagement de l'entreprise en matière de développement durable et structurer l'état des lieux des pratiques et des actions engagées. Nous avons utilisé comme support de réunion un outil de diagnostic des pratiques de l'entreprise pour participer aux TROPHEES RSE PACA (signature de ce document par le représentant du personnel de la TVM).

- Les Institutionnels : réunion annuelle organisée avec les institutionnels pour présenter les actions engagées en matière de développement durable et partager les bonnes pratiques des différents acteurs.

## **Principe 4 et 5**

**« Les entreprises sont invitées à**

- **Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire**
- **Abolir de manière effective le travail des enfants. »**

### **Actions mises en œuvre**

- Nous garantissons que ces deux principes sont respectés dans la gestion directe de nos activités.
- Nous constatons donc que les risques de non respect de ces principes sont plutôt indirects, au travers de l'achat de produits et services à nos partenaires et fournisseurs. Dans une logique de suivi de l'ensemble de la chaîne (de la production à l'utilisation), nous avons informé nos 70 fournisseurs sur notre engagement en faveur du Pacte Mondial et en particulier de ses principes 4 et 5, que nous leur demandons de respecter à nos côtés.
- Nous poursuivons dans les deux années à venir ce travail de sensibilisation par un travail de suivi et d'engagement de nos principaux fournisseurs dans un premier temps puis de l'ensemble de ceux-ci à terme sur les principes 4 et 5.

## **Principe 6**

**« Les entreprises sont invitées à éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession. »**

### **Actions mises en œuvre**

Analyse de la situation de l'entreprise au regard de la diversité :

- Faiblesse constatée dans l'équité homme-femme
- Garantie de salaires équivalents entre les hommes et les femmes
- Effort significatif de la société dans le recrutement des seniors en CDD (24% des saisonniers avaient plus de 50 ans)
- Réemploi des saisonniers d'une année sur l'autre (85%)

Mise en place d'une politique volontariste :

- Augmentation du nombre de femmes en 2011 par un choix volontariste dans les recrutements. Le personnel féminin embarqué a ainsi été multiplié par 3 entre 2008 et 2010.

- Prolongement de l'effort de la direction pour proposer des solutions de reclassement des saisonniers au sein des autres entreprises du groupe et limiter ainsi les périodes de précarité.
- Obtention du Label Tourisme Handicap octroyé par l'association Tourisme et Handicaps (sous l'égide du ministère du tourisme) et validé par le Conseil Général 83.
- Aligement des prix du Billet Aller-retour pour les îliens sur ceux pratiqués au sein de la communauté de commune avec le Réseau Mistral.

## **Principe 7**

**« Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement. »**

### **Actions mises en œuvre**

- Mise en place du tri sélectif pour le papier dans les bureaux.
- Mise en œuvre d'indicateurs environnementaux pour le suivi de notre politique d'entreprise (exemples : optimisation du choix des bateaux en fonction de l'affluence, limitation des régimes moteur, limitation et tri des déchets, maîtrise des consommations d'eau...)
- Choix de chiffons lavables pour le nettoyage des fonds de cales en eaux chargées.

## **Principe 8**

**« Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. »**

### **Actions mises en œuvre**

- Prolongement de l'utilisation d'un gazole sans soufre pour l'ensemble des navires de la flotte, avec prise en charge par l'entreprise du surcoût du prix du carburant.
- Mise en place d'une politique d'achat de produits d'entretiens des navires et des fournitures de bureaux éco-labellisés (80% de produits d'entretien utilisés éco-labellisé / objectif : 90% en 2011).
- Poursuite de notre engagement dans notre politique d'achats locaux : 54% du matériel utilisé sur le chantier est issu de commerces de proximité, dans un rayon de 5 Kilomètres.
- Modernisation de la flotte : mise en service d'un nouveau bateau doté d'une plus grande capacité et donc d'une consommation plus faible par passager.
- Participation à la campagne sur les déchets lancée par la mairie de Hyères et le Parc National de Port Cros avec affichage des panneaux sur l'ensemble de nos bateaux et information via notre site internet. Nous avons permis de toucher un maximum de passagers afin de faire évoluer les comportements en incitant les personnes fréquentant les Iles d'Or à ramener leurs déchets sur le continent (coûts de traitement plus faibles).

## **Principe 9**

***« Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. »***

### **Actions mises en œuvre**

- Montage d'un dossier de bateau Hybride avec notre architecte naval pour une ligne spécifique. La faisabilité technique a été finalisée et une recherche de financement est en cours. Ce type de bateau permettra une réduction de principe de 1 000 litres par jour d'énergie fossile ainsi qu'une réduction significative des fumées de combustion et des pollutions sonores.
- Des tests ont été réalisés pour la récupération des eaux de fonds de cale et le traitement biologique de ces eaux chargées, via l'utilisation d'une société spécialisée (ECOTANK).

## **Principe 10**

***« Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. »***

### **Actions mises en œuvre**

- Un groupe de travail a été mis en place au sein de la société avec l'équipe d'encadrement afin de préciser le positionnement de l'entreprise vis-à-vis de telles sollicitations et de réaffirmer les valeurs de l'entreprise.
- Une première action de réaffirmation de ces valeurs dans notre activité quotidienne a été engagée fin 2010 en direction de nos Parties Prenantes institutionnelles.
- Cette première action va se poursuivre par la mise en place d'une sensibilisation à l'ensemble du personnel (permanent et saisonnier).